

NE PAS REMETTRE, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU DANS TOUTE JURIDICTION OÙ L'OFFRE DES OBLIGATIONS N'EST PAS LÉGALE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 avril 2022

SFL lance avec succès une émission d'obligations assimilables de 99M€

SFL a lancé aujourd'hui avec succès une émission d'obligations assimilables d'un montant nominal de 99 millions d'euros arrivant à échéance le 21 avril 2028 et assorties d'un coupon annuel de 0,50% (les « **Nouvelles Obligations** »). Les Nouvelles Obligations seront assimilées aux obligations émises par SFL le 21 octobre 2021 pour un montant nominal de 500 millions d'euros (ISIN: FR00140060E7) (les « **Obligations Existantes** »).

Conformément aux résolutions approuvées par les porteurs des Obligations Existantes lors de l'assemblée générale du 17 février 2022, un montant équivalent au montant en principal des Nouvelles Obligations sera affecté par SFL au financement ou au refinancement d'un portefeuille d'actifs verts répondant aux critères environnementaux décrits plus en détails dans le cadre de financement vert (tel que modifié et complété, le cas échéant) disponible sur le site internet de SFL.

Le règlement-livraison des Nouvelles Obligations est prévu le 28 avril 2022. Les Nouvelles Obligations seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. En vertu de l'exemption à l'obligation de publier un prospectus prévue par l'article 1 alinéa 5. a) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, aucun prospectus n'a été préparé par SFL ou approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité compétente pour les besoins de l'émission des Nouvelles Obligations. Les termes et conditions des Nouvelles Obligations seront disponibles sur le site internet de SFL à l'adresse suivante : <https://www.fonciere-lyonnaise.com>.

SFL est notée BBB+, perspective stable, par Standard & Poor's.

A propos de SFL

Leader sur le segment prime de l'immobilier tertiaire parisien, la Société Foncière Lyonnaise se distingue par la qualité de son patrimoine évalué à 7,6 milliards d'euros, avec des immeubles concentrés dans le Quartier Central des Affaires de Paris (#cloud.paris, Édouard VII, Washington Plaza...) et par la qualité de son portefeuille de clients, constitué de sociétés prestigieuses opérant dans le secteur du conseil, des médias, du digital, du luxe, de la finance et de l'assurance. Plus ancienne foncière française, SFL démontre année après année une constance dans l'exécution de sa stratégie, centrée sur la création d'une forte valeur d'usage pour ses utilisateurs, et in fine d'une importante valeur patrimoniale pour ses actifs.

Marché de cotation : Euronext Paris Compartiment A – Euronext Paris ISIN FR0000033409 – Bloomberg : FLY FP – Reuters : FLYP PA

Notation S&P : BBB+ stable

NE PAS REMETTRE, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU DANS TOUTE JURIDICTION OÙ L'OFFRE DES OBLIGATIONS N'EST PAS LÉGALE



INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des Nouvelles Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Nouvelles Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; SFL n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** ») et du Règlement (UE) 2017/1129 tel qu'intégré en droit national au Royaume-Uni en vertu de l'*European Union (Withdrawal) Act 2018* (le « **Règlement Prospectus UK** »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public, une offre de souscription et n'est pas destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans une quelconque juridiction, y compris la France.

Les Nouvelles Obligations ont fait uniquement l'objet d'un placement en France et hors de France (à l'exception des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada, de l'Afrique du Sud et du Japon), uniquement auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis au point (e) de l'article 2 du Règlement Prospectus et de l'article 2 du Règlement Prospectus UK et aucune offre au public en lien avec les Nouvelles Obligations ne sera faite dans un quelconque pays (y compris la France) à des personnes autres que des investisseurs qualifiés. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation sur l'offre des Nouvelles Obligations. La valeur des Nouvelles Obligations est susceptible de diminuer ou d'augmenter. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter un conseiller financier pour évaluer si un investissement dans les Nouvelles Obligations est adapté à leurs besoins.

France

Les Nouvelles Obligations n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France, à des personnes autres que des investisseurs qualifiés. Toute distribution de documents d'offre a été exclusivement et sera exclusivement effectuée en France à des investisseurs qualifiés au sens l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

États-Unis d'Amérique

Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout État ou autre juridiction des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de titres financiers aux États-Unis d'Amérique. Les Nouvelles Obligations mentionnées dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act of 1933* (le « **Securities Act** »), ou du droit de l'un quelconque des États ou autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du *Securities Act* ou du droit des États susvisés. Les Nouvelles Obligations seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extra-territoriales (*offshore transactions*), conformément à la *Regulation S* du *Securities Act*. SFL n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.